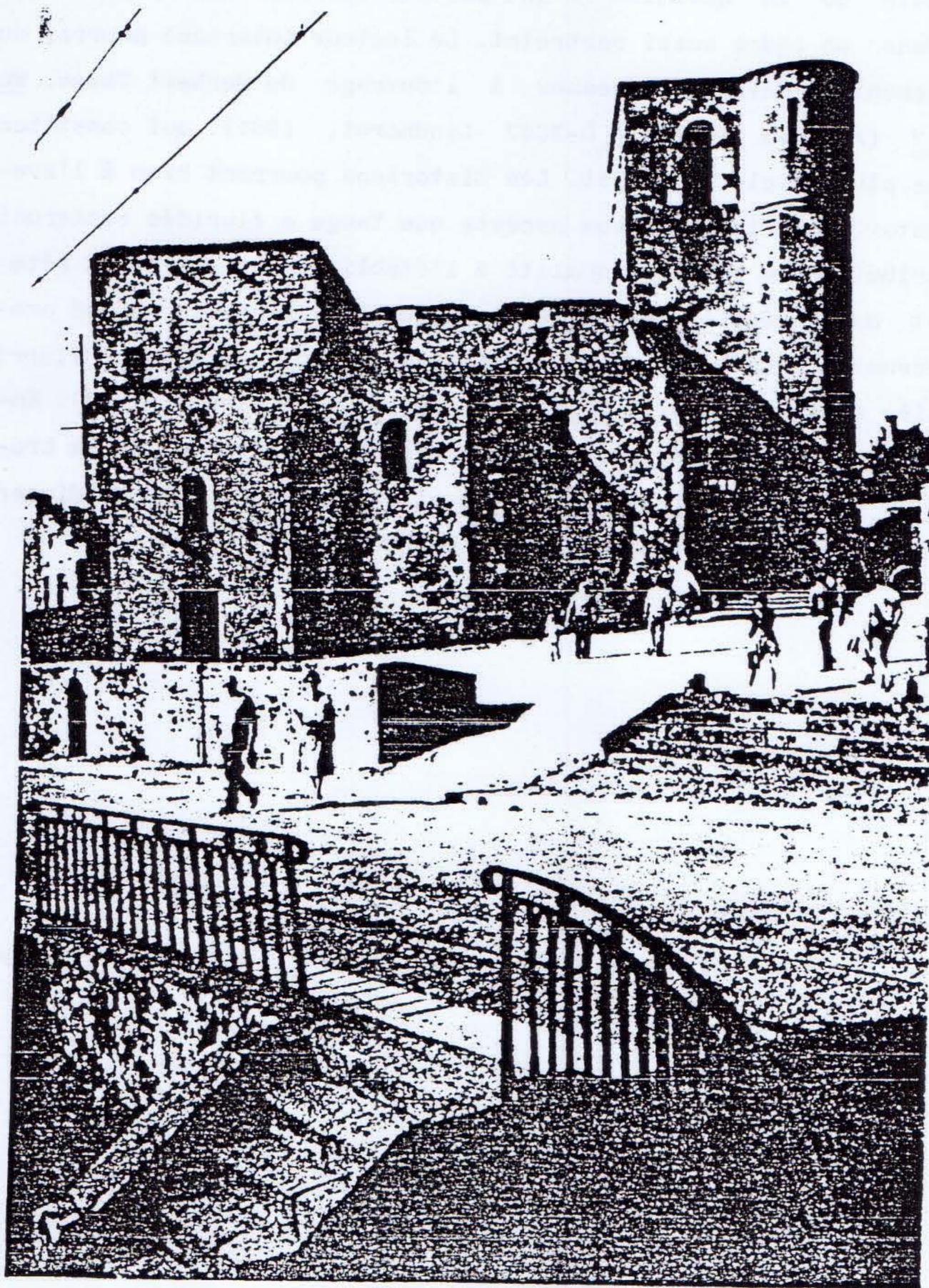


EN ÉCOUTANT CRIER LES PIERRES

par Pierre MOREAU



EN ECOUTANT CRIER LES PIERRES

Au centre de la tragédie du 10 juin 1944 : L'église d'Oradour sur Glane

oooooooooooo

Il ne saurait être question, dans l'étude qu'on va lire, d'apporter une contribution d'ensemble à l'histoire de la tragédie d'Oradour sur Glane. Les prolégomènes, les tenants et aboutissants, les causes, les rôles d'ensemble de la SS-Pz Div. Das Reich et des formations illégales de la "Résistance", tous ces éléments très importants pour la compréhension totale de la question n'ont pas été abordés. Ils ne pouvaient l'être dans un cadre aussi restreint. Le lecteur intéressé pourra, ou éventuellement il devra, s'adresser à l'ouvrage de Herbert Taege, Wo ist Kain ? (Askania Verlag, D-3067 Lindhorst, 1981) qui constitue l'état le plus complet du sujet. Les historiens pourront bien à l'avenir y ajouter, mais les nombreux aspects que Taege a élucidés resteront une contribution de première qualité à l'établissement, voire au rétablissement de la vérité. On pourra consulter également avec grand profit la recension excellente de Wo ist Kain ? par le professeur Pierri Zind publiée dans La Nouvelle Voix d'Alsace-Lorraine (série, 1983). Enfin, les lecteurs de langue française disposent également de la brochure Tulle et Oradour, tragédie franco-allemande par Otto Weidinger (chez l'auteur : Joseph Haydn Straße 4, D-7080 Aalen).

P.M.

3

Parmi tous les drames qui se sont déroulés à Oradour sur Glane le 10 juin 1944, c'est celui de l'Eglise qui est particulièrement révoltant. Là, un nombre indéterminé, mais certainement important, de victimes ont trouvé la mort. Parmi elles un grand nombre d'enfants, près de deux cents probablement. Les autres, des femmes de tous âges et peut-être des vieillards.

Et pourtant, force est bien de constater que la lumière n'a jamais été faite sur les circonstances exactes de ce massacre. Quiconque garde l'oeil ouvert en consultant les sources d'époque et les comptes rendus d'audience du procès de Bordeaux (12 janvier - 13 février 1953) restera pensif à la lecture d'explications qui, non seulement n'expliquent rien ou presque rien, mais posent de nouvelles énigmes. Si vous visitez les ruines, plus ou moins conservées à ce jour, et que vous n'accordiez pas une foi aveugle au boniment du guide et à la littérature qu'on vous propose à la buvette, vous risquez bien de tomber de perplexité en perplexité.

C'est que justement, l'église est un lieu circonscrit, relativement exigü, bien connu, bien décrit dans son état antérieur. Après le désastre, l'essentiel s'est conservé : les sols, les murs, les baies, les embrasures, les seuils n'ont pas bougé, et même les éléments détruits sont capables parfois de nous en raconter davantage que n'en veulent faire les hommes. Heureusement.

Un témoin unique en son genre

Oui, heureusement pour la vérité et pour ceux qu'elle intéresse, ces témoins muets mais éloquents ont survécu, parce que quant au reste, toutes les relations officielles ou officieuses se veulent et nous veulent tributaires d'un témoignage suspect et même techniquement nul, puisqu'il émane d'un témoin unique. Testis unus, testis nullus. Ici ce sera plutôt testis nulla vu que le témoin est une dame, Madame Marguerite Rouffanche, née Thurlaux (cf Pauchou p. 51; Poitevin, p. 63, écrit par erreur née Thurmaux).

Le titre de témoin unique a été décerné aussitôt après la tragédie. C'est déjà étrange. D'où venait cette certitude inspirée d'être la seule rescapée de l'église, au milieu de centaines de victimes ? "Quelques jours seulement après la tragédie d'Oradour, écrit Poitevin (p. 91), et dès que l'état de la blessée le permit (on) voulut bien m'introduire auprès d'elle", à l'hôpital de Limoges. Déjà Poitevin sait de science sûre qu'elle est "la seule survivante de l'église" et il l'écrit tranquillement au même endroit.

Plus tard Pauchou décrète souverainement :

"Mme Rouffanche étant, ainsi que nous l'avons dit, la seule personne qui ait pu s'échapper vivante de la tragédie qui s'est déroulée dans l'église, nous devons nous en tenir strictement à son récit. Tous les détails donnés en dehors de celui-ci ne sauraient être que du roman." (p.52).

Poitevin est pratiquement du même avis, mais au profit, naturellement, de sa propre version :

"Plus tard (...) on décrira (...) la destruction d'Oradour-sur-Glane. Mais j'ai de bonne raison de penser que ces récits ne seront plus que des narrations arrangées, romancées, et non plus l'histoire vraie, rapportée en quelque sorte sur le vif par le seul journaliste présent sur les lieux..." (p.15).

Ces deux auteurs gonflés d'eux-mêmes qui se lançaient mutuellement l'anathème travaillaient néanmoins au service des mêmes maîtres. Lorsqu'ils se rencontrèrent au procès de Bordeaux, en 1953, ils prirent bien soin d'enterrer leurs discordes, leurs coquetteries et les désaccords de leur témoignage, pour ne plus penser qu'à la Résistance qu'il ne fallait pas découvrir en nuisant, si peu que ce fût à la vertueuse réputation qu'elle s'était fabriquée.

Enfin, à ce même procès de Bordeaux, Madame Rouffanche fit elle-même cette époustouflante déposition :

"Avec la personne de Dieu, je suis le seul témoin de l'église, le témoin sacré." (Le Soir, 1.2.53, compte rendu de la 18e audience, du 31 janvier 1953.)

Déclaration sans réplique qui nous conduit au bord du blasphème. Devons-nous l'accepter telle quelle ?

Elle est étrange également la présence active de Pierre Poitevin sur la scène du drame et dès l'origine de ce récit, lui qui, de son propre aveu, n'est nullement impartial mais bien :

"Adhérent au groupement Libération, puis membre, dès leur fondation, des M.U.R. (Mouvements Unis de Résistance), sous le pseudonyme de Jean Guiton, envoyant des 'papiers' à la presse clandestine, fournissant des renseignements politiques et militaires sur plusieurs départements, (... faisant) des reportages clandestins à paraître après la guerre et destinés à contribuer à l'histoire de notre région, sur les crimes allemands au coeur de la France." (p.14).

C'est donc bien un rapport orienté qui sortira de la première entrevue de Poitevin avec Marguerite Rouffanche. D'ailleurs, se contenta-t-il d'écouter passivement un récit ? Dans quelle mesure ne participait-il pas à son élaboration ?

"Elle raconte ce qu'elle a vécu, calmement, posément, sans jamais varier dans ses déclarations." (p. 92).

Sans jamais varier ? Elle répétait donc ? Apprenait-elle un rôle ? Le récit se précise à mesure en tout cas :

"Si elle omet un détail et qu'on le lui rappelle, elle répond simplement :

'Oui, j'oubliais de le dire'." (Ibid.)

Ainsi prend corps peu à peu, à force de répétitions, sous le contrôle patient mais obstiné du souffleur qui se trouve être, tout à fait par hasard, militant de gauche dans la Résistance, ainsi prend corps le récit auquel chacun est sommé de s'en tenir strictement. Bien que ce témoignage soit réputé sacré comme son auteur, nous allons nous permettre de le passer au crible de la critique.

L'église fut certes détruite...

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites vend, à l'entrée du périmètre des ruines, une brochure officielle abondamment illustrée, sans nom d'auteur, intitulée Oradour s/ Glane Souviens-toi Remember. A la page 15 de cette brochure, on apprend que 500 femmes et enfants entrèrent dans l'Eglise d'Oradour le 10 juin 1944, et par la même phrase nous sommes invités à admettre qu'il n'y eut qu'une seule rescapée parmi eux. Ces deux affirmations sont incompatibles. Selon les listes officielles, sur les 642 personnes décédées, identifiées ou portées disparues, 438 étaient des femmes et des enfants en dessous de 16 ans. (Voir les listes dans Pauchou, pages 134 à 188.) Même à supposer que toutes les femmes et enfants décédés se trouvassent dans l'église, ce qui est loin d'être démontré, il y en eut 62 à sortir vivants de la catastrophe. Seul un monstre pourrait s'attrister de cette excellente nouvelle, pourtant tout se passe comme si elle chagrinerait les propriétaires de la version officielle, puisqu'ils se coupent en quatre pour nous empêcher de l'apprendre.

Venons-en au déroulement du drame. Le problème fondamental est le suivant : il ne fait aucun doute malheureusement que l'église d'Oradour fut le théâtre d'un sinistre épouvantable et criminel, au cours duquel un grand nombre de personnes trouvèrent la mort, mais au cours duquel aussi l'édifice subit des dommages énormes. Ces dommages matériels sont évidemment sans commune mesure avec la perte des vies humaines, mais nous sommes obligés de nous arrêter à eux pour leur valeur d'indice, voire de preuve. Puisque les morts ne peuvent plus parler, puisque les

vivants semblent muselés de crainte, eh bien les pierres crieront. Écoutons-les, c'est le moins que nous puissions faire, sans nous laisser détourner par de trop faciles indignations.

Comment expliquer la destruction d'une église ? Et plus précisément d'une église dont

"la nef comprend deux travées voûtées d'ogive. Ces travées sont barlongues et communiquent chacune avec des chapelles latérales par des arcades en plein cintre." (Bull. de la soc. hist. et archéol. du Limousin, 1924, T. LXXI, p. 577.)

N'oublions pas non plus la description d'une partie remarquable de l'édifice qui fut le lieu d'événements importants :

"La principale entrée de l'église consiste en une porte très simple en anse de panier, qui donne accès dans le bas du clocher. Le porche ainsi constitué est voûté de six branches d'ogives rayonnant autour d'un large oculus." (Ibid.)

... mais par quel moyen ?

Ajoutons que ces structures étaient réalisées en granit du limousin et redemandons-nous comment, par quels moyens techniques il fut possible de les faire s'effondrer. Nous ne sommes certainement pas les premiers que cette question embarrasse. Guy Pauchou, à l'époque sous-secrétaire à la sous-préfecture de Rochecouart (11 km au S-O de Saint-Junien), effectua au lendemain du massacre une enquête pour le compte du réseau de Résistance Gallia dont il faisait partie (Déposition de Pauchou à la 16e séance du procès de Bordeaux, le 29 janvier 1953, La Libre Belgique 30.1.53), et Poitevin visitait les lieux dans des circonstances analogues dès le 15 juin. Coûte que coûte il fallait faire endosser la responsabilité du désastre aux soldats de Das Reich, seulement ils n'étaient qu'une compagnie -- soit environ 120 hommes -- et de plus il s'agissait d'une compagnie d'infanterie affectée à des missions ordinaires de combat, dépourvue par conséquent de tout matériel spécialisé. Il fallait au plus tôt proposer une solution. On en proposa deux, fondées l'une et l'autre sur le témoignage unique de Marguerite Rouffanche. Elles ont en commun l'intervention de deux "très jeunes" soldats allemands qu'on nous décrit déposant au milieu du sanctuaire bondé de femmes et d'enfants un engin bizarre sur lequel nous reviendrons. Il s'agit d'une énorme caisse d'où sortent de longues mèches blanches que les deux hommes vont allumer consciencieusement avec une allumette. A partir de là les deux versions divergent du tout au tout.

"L'engin n'explose pas, mais une lueur bleue d'abord, puis phosphorescente, dégage ensuite des tourbillons d'une fumée noire de suie." (p.47)

L'effet recherché par le mystérieux engin, prétend Rouffanche, est de faire suffoquer les victimes pendant que les Allemands, préservés eux-mêmes on ne sait pourquoi de toute difficulté respiratoire, les mitraillent sauvagement à bout portant. Enfin troisième stade :

"le feu est mis, vraisemblablement à l'aide de pastilles incendiaires. Il est jeté sur les combles, dans le clocher, allumé à l'intérieur et il gagne simultanément tout l'édifice. (...) Et tandis que les flammes ronflent et rougissent les voûtes de l'église, léchant, havant, rôtissant, dévorant, calcinant les vêtements, la chair et les os de ces centaines de victimes, en un spectacle effroyable que Dante lui-même n'aurait pu décrire, l'incendie dévore le bourg. (pp. 53-54).

Remarquons que ceci est censé se passer après que "l'unique survivante" ait quitté les lieux. Poitevin a appris sans nous expliquer comment que les soldats ont pénétré dans le sanctuaire au milieu de ce tohu-bohu, des fumées et des gaz sans crainte de leurs propres balles qui devaient ricocher en tout sens. Calmement ils cherchèrent et trouvèrent la petite porte dérobée qui, depuis la chapelle saint Joseph, donne accès à l'escalier en colimaçon dissimulé dans l'épaisseur de la muraille ouest. Poitevin sait encore que par ce chemin ces hommes qui n'avaient jamais visité les lieux gagnèrent dans une obscurité totale les combles et le clocher. Dès lors ce n'était plus qu'un jeu d'enfant de semer partout les "pastilles incendiaires" dont ils avaient "vraisemblablement" les poches pleines. Cette besogne accomplie, ils n'avaient plus qu'à descendre posément pendant que

les voûtes, portées au rouge par des flammes ronflantes, répandaient uniquement sur les Français une chaleur dantesque. Ayant obligamment attendu que les incendiaires s'en allassent, les ogives soumises à pareilles épreuve ne pouvaient plus que s'écrouler. Ce qu'elles firent, bientôt suivies, dans le porche, du bronze fondu de la cloche qui se superposa aux éboulis. Fin de la version Poitevin.

Quelle fut d'autre part la contribution de Pauchou à l'explication des faits ? Comment va-t-il à son tour justifier la destruction de l'église ? Fonctionnaire de sous-préfecture et non journaliste, il nous livre un récit beaucoup moins coloré, mais aussi beaucoup plus prudent, entendez beaucoup plus évasif. Sauf sur un point. Nous retrouvons les soldats qui ont déposé "une sorte de caisse", "assez volumineuse", "dans la nef, près du chœur" (aucun lieu n'est loin du chœur dans cet édifice aux modestes dimensions, Pauchou ne risque donc pas de se tromper beaucoup).

"(De la sorte de caisse) dépassaient des cordons que (les soldats) laissèrent traîner sur le sol. Ces cordons ayant été allumés, le feu fut communiqué à l'engin dans lequel une forte explosion soudain se produisit et d'où une épaisse fumée noire et suffocante se dégagait."
(pp. 51-52).

C'est précis, c'est net, une explosion se produisit, et même une forte explosion. Rouffanche qui avait répété son récit avec Poitevin "calmement, posément, sans jamais varier dans ses déclarations", avait fini par changer d'avis. Dès le 13 novembre 1944, c'était tout décidé, tout réfléchi, dans sa déclaration à la police de Limoges elle tient que la sorte de caisse, tout compte fait, doit avoir plutôt fortement explosé.

Seulement le bilan explicatif n'en reste pas moins assez maigre chez Pauchou. La relation de cause à effet entre l'engin assez volumineux qui saute à grand bruit et l'effondrement des voûtes reste toujours à établir, même quarante années plus tard. Pauchou comme les autres répète des histoires de fumées, de rafales de mitraillettes et même d'incendie allumé on ne sait par qui, se propageant partout on ne sait comment. On ignore ce qui se consume et, si par impossible feu il avait, on ne voit pas bien son effet destructeur sur une double voûte ni sur un dôme nervuré d'ogives dont les arcs retombent sur le périmètre exigü du porche.

Le fait est que la double voûte s'est écroulée de même que le dôme, tout trapu qu'il fût. Il n'y a pas d'effet sans cause. La cause ne peut être ici qu'une formidable poussée, verticale dans l'ensemble, dirigée du haut vers le bas. L'effet dut être simultané et réparti sur de nombreux points de la structure pour disloquer avant d'abattre. Il n'est pas difficile d'imaginer le moyen d'obtenir ce résultat, si on veut bien y réfléchir un instant. Aussi toute la manoeuvre des prétendus historiens a consisté à distraire l'attention et à l'empêcher de se fixer sur des détails gênants. Nous devons faire le contraire.

La caisse

Arrêtons-nous encore sur cet épisode rocambolesque de la "sorte de caisse assez volumineuse" qui explose selon Pauchou et qui n'explose pas selon Poitevin. Vu la place qu'elle tenait dans le témoignage de Rouffanche, il fut impossible de l'escamoter par la suite. On peut supposer qu'on l'avait introduite dans le récit pour masquer la véritable cause du désastre et pour en charger les militaires allemands. Elle fut retenue faute de mieux. A Bordeaux, Rouffanche n'a pas craint de répéter publiquement son histoire, selon la deuxième manière revue et corrigée, et devant un tribunal militaire, ne l'oublions pas. Aucun des officiers présents n'a émis la moindre objection, n'a posé au témoin la moindre question sur l'apparition d'un ustensile antédiluvien, unique en son genre, manipulé avec aisance par deux jeunes hommes (Hastings, p.260), alors que selon les dimensions indiquées (Poitevin, pp. 46 et 92) et son contenu supposé (des explosifs) elle aurait dû peser pour le moins 200 kilos. Ce manque de curiosité en dit long ou bien sur le niveau de connaissance professionnelle des officiers français ou bien sur leur probité intellectuelle, c'est au choix. Mieux encore, ils écoutèrent sans broncher davantage le commissaire de police André Petit qui avait, paraît-il, dirigé une enquête officielle sur les lieux quatre jours après le massacre. Or il avait oublié de mettre sa montre à l'heure et il affirma "qu'il n'y avait

pas eu d'explosion dans l'église". Il ne savait pas que le témoin sacré s'était ravisé entretemps. (Séance du mercredi 28 janvier 1953, La Libre Belgique du 29.1.53).

D'ailleurs le vendredi précédent Pierre Poitevin avait comparu en personne, lui, le soi-disant dépositaire du tout premier témoignage de "l'unique rescapée". Il avait fait allusion à l'illustre machine de bois ornée de ses cordons, mais simplement pour dire qu'elle démontrait la préméditation des coupables (allemands, cela allait de soi), vu qu'"elle avait été confectionnée à l'avance" ! Poitevin se garda bien d'évoquer son livre paru huit ans plus tôt dans lequel il affirmait par deux fois le contraire de la thèse devenue "strictement" obligatoire en dehors de laquelle "tous les détails donnés ne sauraient être que du roman". Oui, Poitevin avait alors par deux fois affirmé formellement :

"L'engin n'explose pas...", à la page 47 de Dans l'enfer d'Oradour,

et

"Personne ne voulut s'approcher (de la caisse), mais elle n'explosa pas", à la page 92 du même.

Poitevin était au parfum, le tonnerre d'une déflagration avait bien pu, sur place, échapper à Rouffanche, sans doute distraite à ce moment-là, mais tous les témoins, et pas seulement les rescapés, en avaient été épouvantés à des kilomètres à la ronde. Dès lors comment justifier cette énorme détonation, sinon en l'imputant à "la sorte de caisse". Et tant pis pour les déclarations ne varietur de Marguerite Rouffanche. En 1983, au procès de Karl Barth devant le Volksgericht de Berlin-Est, on n'avait toujours rien trouvé de mieux :

"Remplie d'explosif, la caisse saute. Une fumée épaisse et noire qui porte les gens à la limite de l'étouffement fait suite à l'assourdissante déflagration qui secoue le sanctuaire." (Przybylski, p. 81).

Personne, une fois de plus, ne s'émerveilla de ce que 200 kilos d'explosif éclatant au milieu d'une foule compacte (ein Menschenknäuel, dit le texte) ne causât directement d'autre dommage que d'assourdir les gens. Il fallut que la "fumée noire" (comme en dégageait la bonne vieille poudre à canon de nos ancêtres) les conduisît au bord de l'asphyxie.

A ce même procès Barth, un nouveau témoignage vint parfaire notre connaissance de la grosse caisse de Madame Rouffanche. Rescapé que, sauf erreur, les magistrats de Bordeaux n'avaient pas entendu, Maurice Beaubreuil alla expliquer aux confrères de Berlin comment, dissimulé avec son frère dans un sous-sol,

"ils entendirent des bruits de scie et des coups de marteau, comme si l'on fabriquait une caisse, cette caisse, peut-être, de grenades fumigènes qui allaient être mises à feu quelques instants plus tard dans l'église."
(Séance du 31 mai 1983, à Berlin-Est, selon Le Monde du 2.6.1983, p. 13.)

La division Das Reich devait être la seule unité engagée dans la deuxième guerre mondiale à bricoler ses munitions au moment du besoin avec une scie, des planches et quelques clous. Sans Maurice Beaubreuil nous aurions ignoré pour toujours ce qui en faisait l'une des unités les mieux aguerries et les plus redoutées sur tous les théâtres d'opération.

L'incendie

Mais retournons plus strictement à notre sujet où nul n'a toujours rendu compte de l'écroulement des voûtes. Au procès de Bordeaux (séance du vendredi 29 janvier 1953) ni Gui Pauchou ni Pierre Masfrand ne donnèrent l'ombre d'une explication sur ce point crucial. Dans leur livre pourtant ils n'avaient pas craint d'écrire :

"L'église a été le théâtre d'un violent incendie. La toiture a été entièrement consumée. La voûte de la nef, qui avait été respectée par le feu et qui existait encore au lendemain de la tuerie, s'est effondrée récemment." (p. 54).

Seulement, le président du tribunal de Bordeaux, Nussy-Saint-Saëns, avait posé lors de la toute première séance (jeudi 15 janvier 1953, La Libre Belgique du 16.1.1953) cette question à l'un des prévenus :

"Qu'avez-vous utilisé pour faire sauter l'église ? Une mine ?"

Par où il démontrait deux choses : 1° qu'il était convaincu que l'église

avait été détruite par une explosion et 2° que la "sorte de caisse" de Marguerite Rouffanche n'était à ses yeux qu'une turlutaine. Seulement, Monsieur le Président, c'était une turlutaine irremplaçable, sauf à dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité. Nous qui jugeons avec encore plus de recul, sans parti pris, non pour condamner, mais pour l'honneur de cette vérité; nous qui jugeons aujourd'hui sans subir toutes les pressions qui pesaient sur Nussy et sur ses assesseurs, nous constatons que ces gens-là colmataient vaille que vaille les trous et les misères d'un mensonge par un autre mensonge.

Il est temps d'en venir au fond du problème : le prétendu incendie de l'église. Ne parlons pas des auteurs récents, qui se contentent de recopier laborieusement les saintes écritures selon Pauchou et Masfrand, mais prenons la thèse d'origine, la thèse de ceux qui devaient faire croire que les victimes de l'église ont été soit asphyxiées (Poitevin, p. 52) soit mitraillées (Poitevin, ibid.; Pauchou, p. 54) soit brûlées vives (Pauchou, p. 59). Sans compter que la version officielle veut que les Allemands, pour masquer leur forfait,

"confectionnent l'immense bûcher devant l'autel de la Vierge. Ils y jettent les corps encore chauds des enfants avec ceux des femmes, jeunes et vieilles, dont les membres sont déjà raidis par la mort.

Un certain nombre d'autres ne sont peut-être qu'évanouis, que blessés et seront brûlés vifs, que leur importe !

Ils disposent également des branchages et du fourrage dans le chœur et dans la nef, sur les dizaines de victimes qui, partout, pêle-mêle, jonchent le sol inondé de sang." (Poitevin, p. 53).

Et ainsi de suite. Il règnait dans toutes ces têtes, d'auteurs, de témoins, de juges, de lecteurs, une confusion incroyable. Il leur était permis d'écrire, de croire n'importe quoi. Et encore aujourd'hui. L'auteur de ces lignes, dans l'église d'Oradour en ruine, a entendu le guide, qui à la bonne saison récite tous les quarts d'heure une relation tirée du même tonneau que celle de Pauchou qu'on vient de lire. Il a aussi entendu la réponse qu'il donna à cette simple question : "Comment fait-on pour mettre le feu à une église ?" "Monsieur, dit-il, vous oubliez que les Allemands disposaient de phosphore."

Le phosphore

Or il est bien impossible d'oublier le phosphore quand on s'occupe un peu de cette histoire. Il en est question partout, tout le monde en parle. Le phosphore devient une substance magique. Au procès de Bordeaux ce fut un vrai festival. Il y eut jusqu'à un témoin pour venir déposer "qu'il avait remarqué sur la route des sacs de phosphore vides" ! (Sic. Séance du mardi 27 janvier 1953, Le Soir du 27.1.53). A propos de la mise à feu des maisons, un autre témoin affirme :

"J'ai remarqué en quittant le bourg que les Allemands plaçaient dans chaque maison des charges d'explosif qu'ils mettaient dans des boîtes de carton. Le président ayant demandé comment il pouvait savoir qu'il s'agissait d'explosifs, le témoin lui répond : 'J'ai été longtemps dans le génie, j'ai donc pu me rendre compte de leur travail.'" (Séance du samedi 24 janvier 1953, Le Soir, 25.1.53).

Ah, parlons en de génie ! Sur quoi :

"Interrogés par le président, les accusés prétendent qu'ils ignorent l'emploi d'explosifs incendiaires." (Ibid.)

Les pauvres, le génie n'était pas de leur côté, et les techniques de pointe leur étaient étrangères qui utilisent des moyens aussi élaborés que des "explosifs incendiaires" conditionnés en boîte de carton.

Il ne faut même pas être frotté de chimie pour savoir que le phosphore est une substance difficile à manipuler, mais les précautions qu'il exige ne sont ni la seule ni la principale raison qui le font écarter comme agent incendiaire primaire (c'est-à-dire comme agent destiné à allumer directement un foyer). Cette raison première tient au fait généralement ignoré du public que la température de combustion du phosphore est trop basse. Elle est d'ailleurs de 1500°C (Fisher, p. 37), soit dit en passant, et non de 2000, comme on le répète complaisamment à Oradour, pour mieux impressionner le touriste. Les techniciens comprennent par-

9

faitement l'importance de ces 500 degrés de différence et nous n'épiloguerons pas ici là-dessus. Le phosphore s'enflamme spontanément en présence d'air et ne se conserve généralement pour cette raison que sous l'eau, ce qui est loin d'être commode. La réaction de combustion produit des oxydes qui se fixent sur les surfaces à enflammer en les protégeant. Aussi le phosphore n'est-il employé comme substance incendiaire que pour allumer des matières particulièrement inflammables, comme des gaz ou des vapeurs d'hydrocarbures légers. (Cf Fisher, p. 38).

Il est souvent question de fumées phosphorescentes dans les témoignages des rescapés du village d'Oradour. Nous avons personnellement interrogé un témoin qui nous a prétendu avoir observé lui-même de pareilles vapeurs où il croyait voir la preuve de l'usage par les Allemands à Oradour de la substance à ses yeux incendiaire par excellence : le phosphore. Malheureusement la fumée qui se forme lors de la combustion du phosphore est blanche mais nullement phosphorescente, contrairement à ce que les mots pourraient faire croire. Elle est formée par la condensation de l'acide phosphorique né de l'oxyde dont nous parlions plus haut, au contact de l'humidité atmosphérique. Ces vapeurs sont non seulement suffocantes, c'est-à-dire impropres à la respiration (comme par exemple l'azote ou le dioxyde de carbone), mais encore irritantes. Autrement dit, elles provoquent au niveau des bronches des lésions douloureuses et persistantes dont, soit dit en passant, Mme Rouffanche ne s'est jamais plainte alors qu'elle prétendait avoir "profité" d'un nuage de cette fumée pour se glisser derrière le maître-autel. (Pauchou, p. 52; Kruuse, p. 70).

Tout ce que nous voulons montrer, c'est que si un lieu comme une église présente une grande difficulté pour le mettre à feu, ce ne sera certainement pas le phosphore qui la résoudra. D'où il suit que l'on nous raconte une fable à propos de l'église d'Oradour.

Pour ne laisser place à aucune échappatoire, envisageons le cas où les soldats de la III^e compagnie aurait disposé de véritables engins incendiaires. Première observation : cela aurait épargné à Rouffanche, Poitevin et consorts la peine d'imaginer le grotesque épisode de la "sorte de caisse" "assez volumineuse", épisode qui pulvérise à lui tout seul la valeur de leur témoignage.

Par parenthèse, aucune description n'apparaît dans les dépositions, qui donnerait à penser que les intéressés ont jamais eu l'occasion d'apercevoir au moins une fois dans leur vie un véritable engin incendiaire en fonctionnement. Ce sont de ces choses que l'on n'oublie pas de si tôt.

Même muni de ce matériel, on ne voit pas bien ce que l'on aurait pu en faire dans ce vaisseau de pierre qui ne contenait, en fait de matières combustibles, que des quantités insignifiantes : quelques chaises et prie-Dieu (350 au plus et en tout puisque l'église pouvait normalement recevoir une assistance maximale de ce nombre), plus une petite tribune, soit en tout trois stères de bois, dispersés et mal disposés. Le fait d'employer des munitions incendiaires pour les allumer ne leur aurait pas fait dégager une seule calorie de plus. Dès lors comment expliquer la prétendue combustion des combles ? Pour la tantième fois répétons qu'entre l'intérieur de la nef et le toit la voûte de maçonnerie aurait opposé aux flammes un barrage infranchissable.

Sauf à un endroit, nous dira-t-on, au dessus de la tribune, à l'aplomb du clocher. Là, les ogives, au lieu de se croiser, rayonnaient autour d'une ouverture centrale circulaire qui aurait éventuellement pu livrer passage aux flammes. Pour cela il aurait encore fallu que la tribune brûlât, ce dont aucune relation ne fait état, même quand par ailleurs on ne nous fait grâce d'aucun détail, réel ou supposé. D'autre part, Pauchou prétend que "des centaines de douilles ont été trouvées sur le sol jusqu'au premier tiers de l'église", insinuant par là que les soldats se seraient avancés aussi loin. Ils auraient dû passer sous la tribune en feu. Enfin, s'il n'est que trop vrai que la tribune fut détruite, rien n'indique que ce fût par les flammes. Comme nulle part ailleurs dans la nef, les photos n'indiquent aucune trace de suie.

Mais alors, comment expliquer la fusion de la cloche dont la masse fondue se distinguait nettement après sa chute sur le tas de gravats dans le porche ? Précisément, parlons de ce phénomène. Supposons un instant que le clocher fût détruit par un incendie, quel qu'en fût l'origine et la violence. La cloche est suspendue à un madrier qu'on appelle un mouton. Comme la température d'inflammation du bois sec (entre 200 et 400°, cf Fisher, p. 29) est au bas mot de 850° inférieure à celle de la fusion du bronze (1250°), la cloche aurait dû tomber sans fondre. De plus, elle pendait à l'aplomb de l'oculus et rien n'aurait empêché qu'elle allât se briser sur les dalles du porche où on l'aurait alors trouvée sous les éboulis de la voûte. Or c'est l'inverse qui s'est passé, la cloche a fondu sur place et la voûte s'est écroulée avant elle puisque le bronze reposait au dessus des débris de maçonnerie. Il y a là un problème, sans compter que personne de nouveau ne nous explique la provenance de l'énorme quantité de chaleur nécessaire à porter instantanément une aussi grosse masse d'alliage à sa température de fusion. Il faudrait quand même qu'on arrête de nous raconter des fari-boles sur un thème aussi douloureux.

Poitevin publie dans son ouvrage des photos qui sont devenues classiques. Il y en a une pourtant -- la sixième placée en hors-texte entre les pages 48 et 49 -- que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs. Cette disparition est déjà éloquente en soi et nous invite à un examen un peu plus serré. Il s'agit, nous dit la légende, d'une : "Vue de l'église prise le surlendemain de la tragédie". Elle nous montre la face nord prise depuis l'extérieur de la petite esplanade devant l'entrée. Au premier plan à droite, l'auvent qui protégeait la façade de la première maison en bordure de l'esplanade. Cet auvent s'est effondré par la chute d'une énorme pièce de charpente qui gît maintenant à plat devant lui. L'une des fermes, par sa structure caractéristique, montre qu'elle provient du clocher décapité distant de 60 ou 70 mètres. Les solives ne portent absolument aucune trace de feu. Serait-ce pour ne pas donner de mauvaises pensées à ses lecteurs que Poitevin a cadré sa photo de manière à ne pas montrer l'extrémité supérieure de la tour ? Comment en effet s'empêcher de songer à la violence de la poussée nécessaire à transporter par la voie des airs des débris de ce poids ? De là à penser que le clocher et les combles de l'église furent le siège d'une formidable explosion il n'y a qu'un pas, et c'est ce pas fatal à la thèse officielle qu'il faut à tout prix interdire de franchir.

Un prélat très réservé

La quantité d'éléments laissés dans l'ombre est proprement effarante. Impossible de ne pas y voir une tactique, une volonté délibérée de cacher la vérité. Tournons-nous, par exemple, du côté de l'évêché de Limoges. Tout est loin d'être limpide dans les réactions, les paroles et le comportement de l'évêque Monseigneur Rastouil. Ce sont surtout les omissions du prélat qui sont frappantes. Il est certain qu'il était parfaitement renseigné : la paroisse d'Oradour était à 22 kilomètres à peine de son siège; le téléphone fonctionnait, au moins avec les paroisses avoisinantes; trois ecclésiastiques étaient portés disparus; des centaines de femmes et d'enfants avaient été massacrés dans le lieu saint; l'autel avait été brisé, le tabernacle doublement fracturé et tout l'édifice était en ruine. Quelles raisons fallait-il encore pour appeler Monseigneur sur les lieux dès le lendemain, dimanche ? Or ce n'est que le mardi après-midi, 13 juin, que la visite a lieu. Monseigneur de Limoges est dûment encadré de fonctionnaires civils : M. Freund-Valade, préfet régional; M. Mécheri, préfet délégué; et le sous-préfet d'arrondissement. (Poitevin, p. 131). Or la sous-préfecture dont dépend Oradour est celle de Rochechouart dont le secrétaire n'est autre que Guy Pauchou. Monseigneur était donc bien guidé. Il ne s'égara pas en effet. Il se garda prudemment de toute question oiseuse, notamment à propos de la disparition corps et biens du curé Jean-Baptiste Chapelle, de son suppléant Jacob Lorisich et du novice spiritain François-Xavier Neumeyer. Jamais, que nous sachions, le prélat ne revint sur ce mystère, jamais il n'a publiquement pressé les autorités civiles de le percer. En date du 30 janvier 1953, l'envoyé spécial du quotidien catholique bruxellois La Libre Belgique se demandait :

"Où mourut le vieux curé d'Oradour, M. l'abbé Chapelle, qui était âgé de 71 ans et desservait la paroisse depuis trente-trois ans ? Les documents judiciaires n'en parlent pas. Les rescapés d'Oradour eux-mêmes, pas plus

11

que les équipes de secours venues de Limoges, avec l'autorisation des Allemands, quatre jours après la tuerie, ne sont capables de le préciser. (...) (Les deux autres clercs) furent aperçus au champ de foire, rassemblés avec tous les hommes, mais nul ne peut dire avec certitude l'endroit où périt le vieux prêtre et nulle trace de son corps ne fut jamais retrouvée. On dit qu'il se trouvait dans son église, avec les femmes et les enfants."

Et l'envoyé spécial de ne pas appuyer sur le cas de l'abbé Lorsch et du novice Neumeyer, qui rejoignirent l'infortuné curé aux oubliettes. Il existe aussi un rapport, détaillé à ce qu'il paraît, adressé à un haut membre de la hiérarchie catholique, mais dont une copie connue reste ensevelie dans des archives privées. (Bédarida, p. 222 et note 53).

Résultat de la visite à Oradour de Mgr Rastouil :

"Le mercredi 14 juin (c'est-à-dire le lendemain), déclare Mgr Rastouil, j'adressai au général allemand, commandant d'armes à Limoges, une protestation indignée, me plaçant surtout au point de vue religieux du double sacrilège par effusion de sang dans une église et profanation du tabernacle." (Poitevin, p. 134).

Triple sacrilège, sauf votre respect, Monseigneur. Votre Excellence oublie les voies de fait sur la personne de clercs revêtus de l'habit ecclésiastique. Ainsi tout est pour le moins étrange dans cette protestation dont la facture approximative laisse le champ libre à la restriction mentale. Le commandant de place ne se mouille pas davantage. Intelligenti pauca. Il entre dans le jeu de Monseigneur en chargeant l'officier de liaison français, le commandant Delestrée, d'aller "lui exprimer (verbalement) ses regrets et de lui dire combien il réprouvait avec lui le massacre d'Oradour". (Poitevin, pp. 135-136). L'échange de notes écrites et verbales se comprenait si les parties avaient la conviction de la culpabilité allemande; mais il ne fallait pas y changer un mot si elles avaient la conviction contraire.

Vint le procès de Bordeaux, huit ans plus tard. Quelle attitude Mgr Rastouil allait-il adopter ? Ce fut exactement la même. Cité à comparaître comme témoin, il se récusa, et les raisons alléguées ne respirent pas le plus pur héroïsme. Qu'on nous permette d'en suggérer une autre, qu'il passa sous silence et qui fut probablement déterminante. Elle est, dans un certain sens, tout à son honneur de dignitaire catholique : Monseigneur connaissait sa théologie morale et il préférerait fuir la tentation de commettre un faux témoignage sous la foi du serment. Reste l'omission, nous dira-t-on. C'est bien vrai, mais le parjure formel eût été le comble de l'abomination pour un évêque. Ne jugeons pas, et que Dieu daigne lui faire miséricorde.

Constatons néanmoins qu'au procès on ne se priva pas de blasphémer de bon coeur et en plein prétoire. Parlant au nom des avocats bordelais et parisiens, Me Busson-Matz s'écrie avec emphase :

"Dieu n'a pas eu pitié à Oradour. Que la pitié humaine trouve aujourd'hui sa place parmi nous !" (Le Soir, 13.1.53).

Personne ne protesta et Monseigneur de Limoges moins qu'un autre. L'heure, il est vrai, était entièrement au pathos républicain.

L'explosion

Il reste quelques constatations importantes à faire dans l'Eglise d'Oradour.

Si l'on prend la peine de recouper les témoignages et de les confronter avec les documents photographiques, on a tôt fait d'établir que les victimes de l'église étaient pour la plupart mutilées. Malgré toutes les précautions prises par les historiens du réseau Gallia, de Libération, de Témoignage chrétien et autres, pour nous expliquer que ces mutilations résultent de rafales de mitraillette et de balles de carabine, l'évidence élève la voix. Quiconque a eu l'occasion de relever des victimes de bombardement au milieu des ruines reconnaîtra sans difficulté la similitude frappante entre leur état et celui des victimes de l'église d'Oradour. Mêmes effets, mêmes causes, à ce point de l'enquête, retenons-en au moins l'hypothèse.

Mais voici quelques éléments de présomption tirés de l'audition des prévenus et des témoins à Bordeaux :

"(L'Alsacien Fernand Giedenger) a vu la fumée sortir de l'église après l'explosion." (Séance du 19 janvier, Le Soir, 20.1.53).

"J'étais à vingt-cinq mètres du village et à moins de quarante mètres de l'église, quand une explosion secoua l'église." (Le témoin Aimé Renaud à la séance du 22 janvier, La Libre Belgique, 23.1.53. NB : La Libre Belgique prénomme à tort ce monsieur Emile et Poitevin Raymond, p. 40.)

"Je ne sais pas si on a utilisé (des mines) pour faire sauter l'église d'Oradour." (L'accusé Graff, eod. loco.)

"J'ai retrouvé mon petit neveu les membres sectionnés, le crâne défoncé." (René Hyvernaud qui dit s'être rendu à l'église le lendemain du massacre.)

On peut y ajouter cette communication de l'envoyé spécial de La Libre Belgique datée d'"Oradour sur Glane, janvier", parue dans le numéro du 30 :

"Les rapports administratifs indiquent que 500 femmes et enfants moururent dans l'église seule, tués par l'explosion, abattus par les S.S. tirant à travers les fenêtres ou lançant des grenades à manche, ou carbonisés et écrasés sous le clocher et le toit effondré (souligné par nous).

Les rapports administratifs en question anticipaient sur les jugements qui allaient entériner les listes officielles de victimes. Les rapports en exagéraient le nombre et ils se permettaient de grossières accusations contre les soldats de Das Reich, accusations sur lesquelles nous allons revenir, mais ils reconnaissaient formellement que l'écroulement des voûtes avait eu lieu et qu'il était dû, non à un incendie, mais à une explosion. Ces rapports, dont l'importance n'échappera à personne, ont été escamotés au cours des vingt-six audiences du procès de Bordeaux et ils dorment depuis d'un sommeil centenaire et garanti par la loi (n° 79-18 du 3 janvier 1978) au dépôt cental d'archives de la justice militaire, au Blanc, dans l'Indre.

Nous remarquons au passage d'in vraisemblables imputations formulées contre les soldats, selon l'envoyé de La Libre Belgique. Notamment ils auraient tiré par les fenêtres de l'église. Il fallait avoir la tête farcie de préjugés pour recopier une pareille ânerie sans prendre la peine de la contrôler. L'envoyé spécial était sur place. Un coup d'oeil lui aurait permis de constater que les deux seules fenêtres à ne pas être proprement inaccessibles sont celles de la face sud, mais leur ébrasement s'ouvre quand même à plus de deux mètres au dessus du sol. Impossible d'y accéder sans échelle. Or elles ne donnent pas directement sur la nef mais sur les chapelles latérales. On ne voit pas pourquoi le plus mal intentionné des gredins se serait compliqué la vie à grimper jusqu'à l'appui de fenêtres aussi élevées, munies en outre chacune d'une forte grille, quand il lui suffisait d'ouvrir la porte immédiatement voisine. D'autant que Pauchou nous assure que c'était pour "tirer bas" :

"De toute évidence les tortionnaires ont tiré bas (souligné dans le texte) ne serait-ce que pour atteindre les pauvres gosses d'Oradour." (Pauchou, p. 58).

Puisque "de toute évidence", selon le même Pauchou, la porte dont nous parlons "était fermée et bien fermée" (p. 55), il est impossible que les soldats aient tiré, haut ou bas, dans l'église depuis l'entrée latérale sud où les fenêtres juste à côté. Personne n'a tiré davantage depuis l'entrée principale. Les traces qu'on essaie de nous faire passer pour des impacts de balles n'ont pu être produites que par des projectiles d'une dureté égale ou supérieure au granit par exemple par des débris du même granit propulsés avec violence. Certainement, les munitions ordinaires d'infanterie étaient bien incapables d'entamer une roche dure. Tout cela tombe sous le sens et on reste confondu d'avoir à rappeler des notions aussi élémentaires.

Le confessional

Une curieuse pièce à conviction nous est encore fournie par le confessional. Ce meuble sans aucune valeur artistique est bâti de panneaux très légers. Il est donc à la fois fragile et particulièrement inflammable. On peut le voir parfaitement intact aujourd'hui encore, adossé comme d'origine à la paroi ouest de la

13
chapelle latérale nord. Comment se fait-il que l'incendie, qu'on nous prétend avoir porté la voûte au rouge et fait fondre le bronze de la cloche, n'ait pas pu faire flamber un édicule de contreplaqué ? Ce n'est pas la seule incohérence dont ce pauvre confessionnal soit l'objet. En voici un échantillonage succinct :

- "(Le lendemain, on devait découvrir) dans un confessionnal, assis et se tenant par le cou, deux tout petits enfants épargnés par le feu et morts par asphyxie." (Jean Bernard-Derosne dans Le Soir du 8.1.53, p.3).
- "Le confessionnal où furent tués deux garçonnets se tenant par la main." (Delage, sous la photo hors-texte, planche VIII).
- "Dans le confessionnal, deux enfants, une petite fille et un garçon, gisent morts, les mains jointes, semblant encore implorer la justice divine." (Tract clandestin des M.U.R., cité par Poitevin, p. 206).
- "Le confessionnal n'a pas brûlé. Un père y aperçoit ses deux petits garçons. Ils se serrent l'un contre l'autre en se tenant par le cou. Ils sont morts de plusieurs rafales de mitraillettes." (Kruuse, pp. 96-97.)
- "Deux gamins de dix et douze ans courant vers un confessionnal furent abattus à bout portant, dans la nuque." (Hastings, p. 261).
- "(Graff, un accusé alsacien,) voit un Allemand qui démolit le confessionnal à coups de pied." (Le Soir, 18.1.53).
- "(Le témoin Hubert Dessourteaux, fils du maire) : 'Près du confessionnal, j'ai retrouvé deux enfants de 8 et 9 ans, qui avaient été abattus.'" (Dixième audience du procès de Bordeaux, selon Le Soir du 23.1.53).
- "(Le même Dessourteaux) : 'Dans un coin du confessionnal, j'ai vu deux cadavres d'enfants.'" (Même séance, selon La Libre Belgique du 23.1.53).
- "Dans le confessionnal, épargné par le feu et dont la porte est restée ouverte, deux petits cousins, Sadry, 12 ans, et Roubly, 14 ans, sont encore debout, se tenant par la main et tournant le dos comme pour éviter les coups de leurs meurtriers." (Poitevin, p. 61. Aucun Roubly ne figure sur la liste des victimes identifiées. Poitevin aurait-il parlé trop tôt et utilisé pour son scénario le nom d'un enfant d'abord porté disparu et retrouvé plus tard ?)
- "A gauche le confessionnal est intact. On remarque, sur les montants, des éclaboussures de sang séché, ainsi que des traces de balles." (Poitevin, pp. 77-78. Ce qu'il y a de bien chez cet auteur, c'est l'aisance tout à fait décontractée avec laquelle il se contredit. Le confessionnal, d'une part, est intact, mais, d'autre part, il porte des traces de balles et de sang. Non au choix, mais les deux à la fois.)
- "Les deux petits garçons tués dans le confessionnal, qui auraient pu être enlevés la veille, disparaîtront eux aussi dans l'anonymat du massacre." (Toujours Poitevin, p. 67. Les deux garçons ont disparu dès le dimanche dans l'anonymat, mais Poitevin, arrivé sur les lieux le jeudi suivant, connaît leurs noms et âges. On était décidément doué chez les combattants de l'ombre.)
- "Dans un confessionnal, deux cadavres d'enfants, de dix à douze ans, qui ont été retirés, le lundi 12, par les Allemands." (Dr Bapt, compte rendu, cité par Poitevin, p. 154. Bapt est arrivé sur les lieux le 14, il insère donc dans son compte rendu officiel un on-dit, sans aucune espèce de vérification.)
- "Un témoin absolument sûr a pu voir (...) près du confessionnal, (les cadavres) de deux enfants encore enlacés." (Bridoux, p. 3, cité dans TMI, T. XXXVII, p. 339).

Le "témoin absolument sûr" du général Bridoux ne pouvait être que la personne qu'il désigne sur la même page de son rapport et en ces termes : "Seul, le Sous-Préfet de Rochechouart put se rendre à ORADOUR et rendre compte à son chef, le lendemain..." (Bridoux, TMI *ibid.*, p.340). Les faits et gestes du sous-préfet se trouvaient sous le contrôle de son sous-secrétaire Pauchou, agent du réseau Gallia, nous le savons. Or, dans son livre Pauchou ne devait plus être aussi "absolument sûr" de son propre témoignage, puisqu'il préfère s'abstenir de toute allusion au confessionnal. Et l'auteur du rapport de l'évêché eut la sagesse de faire de même. Au moins ces deux messieurs avaient-ils compris que quand on manipule l'affabulation il faut se garder comme de la peste d'être précis.

Seconde visite

Suivons encore un instant Poitevin et écoutons la relation qu'il nous fait de sa seconde visite à l'église. Quand a eu lieu la première ? Mystère. Pourquoi ne pas nous donner plutôt ses premières impressions que les secondes ? Mystère encore.

"Précédant (les secouristes guidés par leurs chefs d'équipes), j'ai tenu, seul, à revenir dans l'église. (...) La grande nef est vidée de ses chaises et de ses bancs, mais la terre battue est couverte de débris de toutes sortes." (P. 77).

Après deux inspections, le rapporteur du mouvement Libération n'a toujours pas remarqué que le sol de l'église était dallé de schiste, tant il était couvert de débris de toutes sortes. Ces débris de toutes sortes ne pouvaient provenir que de l'écroulement de la voûte. Par contre Poitevin observe que "la grande nef" (il n'y en a pas d'autre) a été vidée de ses chaises et de ses bancs, mais il ne dit par qui, il ne dit pas comment s'est opéré le déménagement. Il trouve cela tout naturel.

"En face (du confessionnal, dans la chapelle nord, donc contre le mur est), la chapelle de la Vierge, l'autel, les vases, les draperies, les ornements et les statues ont peu souffert." (P.78).

Il n'y a donc pas eu d'incendie à proprement parler. Sans doute les coupables du désastre ont-ils pu tenter de masquer leur forfait en superposant un ou plusieurs foyers aux éboulis et aux victimes ensevelies, mais ces foyers, restés locaux n'ont pas été capables de simuler un incendie général qui, lui, n'aurait pas épargné les draperies ou les ornements.

"Si la statue du bon curé d'Ars est décapitée, celle de Jeanne d'Arc, qui lui faisait face, a disparu, pulvérisée dans les cendres. Le maître-autel s'effrite. Ses pierres tombent en poussière." (Ibid.)

Vraiment, le maître-autel s'effrite et ses pierres tombent en poussière ? Pourtant le même Poitevin, à la page 61 de son livre, nous disait à propos du même maître-autel que "le bas-relief des disciples d'Emmaüs (était) intact". Où finit la vérité, où commence la fiction ?

La statue du saint curé d'Ars est décapitée, c'est exact, mais il faut ajouter qu'elle n'est pas décapitée n'importe comment. Juchée sur une console à 2,50 m au-dessus du sol, juste en avant du chœur, protégée de ce côté par une colonne engagée, la statue n'a pu recevoir le coup qui la mutila que de l'extrémité opposée au chœur. Dans ce sens la cassure va de haut en bas et, si on en prolonge la ligne vers son origine, on arrive au sommet des ogives, immédiatement sous le clocher. Le projectile a dû partir de là. Pour pouvoir trancher sans la renverser une statue verticale assujettie seulement à sa base, il fallut encore que le coup qui lui fut appliqué fût particulièrement sec. Tout cela dit et redit avec le reste que ce fut une explosion qui ravagea l'église d'Oradour, dont l'épicentre se trouvait dans le clocher, là où jamais un soldat allemand ne pénétra.

Le mystère du clocher

Si l'on accepte de se rendre à l'évidence d'une explosion, on se demandera d'où provenaient les explosifs entreposés dans le clocher et sous les combles de l'église d'Oradour sur Glane. D'intéressants éléments de réponse pourraient bien nous être fournis par les plans de vol des appareils alliés chargés de parachuter armes et munitions au profit des irréguliers du maquis limousin à la veille du débarquement. Ces documents doivent encore exister. On a de l'ordre outre-Manche et on y tient la vérité en particulière vénération, bien qu'il ne soit pas rare que ce culte du vrai soit assez sélectif.

En installant un arsenal dans le clocher d'Oradour, on avait dû, pour des raisons qui vont de soi, répartir les explosifs selon une configuration singulière, à savoir : en cheminée autour du vide imposé par la présence de la cloche. Cette disposition entraîne un effet bien connu en pyrotechnie et qui n'est pas sans rapport avec le principe de la charge creuse. Il n'est pas possible de nous y étendre ici, mais sachons que l'axe central d'un pareil dispositif, au moment de la déflagration, sera le lieu d'une élévation extraordinaire de température

et de pression. Grosso modo la moitié de la quantité de chaleur dégagée par la totalité des explosifs mis en oeuvre servira à porter le centre, le creux de la "cheminée", à une température de l'ordre de 2000 à 6000° K. Là se trouve une explication acceptable de la fusion de la cloche, fusion qui resta partielle en raison de la courte durée du phénomène (quelques microsecondes, cf Cook, p. 37). Mais l'autre effet, concomittant, a précédé la chute de la cloche, ou plutôt de ses débris. L'élévation de pression a provoqué simultanément, vers l'extérieur l'éclatement du clocher et la dispersion de ses éléments à travers l'espace, mais à l'intérieur, le long de l'axe central, elle a engendré vers le haut et vers le bas une poussée gigantesque. Au centre d'une explosion de ce genre, la vitesse initiale du front d'onde, qui décroît d'ailleurs rapidement, est de 10.000 mètres par seconde, tandis que la pression est de l'ordre de 250.000 atmosphères. (Cf Cook, loc. loc. cit.) Une masse énorme de gaz concentrée là en forme de tuyau fut chassée violemment. Ce monstrueux coup de chalumeau fut plus que suffisant à ébranler et à détruire les ogives rayonnantes du porche. Les débris servirent de projectiles, chargés d'une énergie cynétique foudroyante et bien capable de provoquer les destructions constatées, et aussi hélas les innombrables et mortelles mutilations chez les victimes.

Il est également évident, au vu des ruines et compte tenu de la structure des lieux, que des explosifs avaient été également entreposés sous les combles de la nef, au dessus des deux croisées d'ogives, et vraisemblablement selon une répartition asymétrique. Atteints par l'onde de choc partie du clocher immédiatement voisin, ils détonnèrent instantanément en prolongeant la déflagration sans discontinuité sensible.

Une autre question vient à l'esprit : qui a mis à feu cet arsenal ? Ce sont les magistrats de Bordeaux qui pouvaient et devaient y répondre. Ils avaient accès à des éléments de preuve qui nous font totalement défaut. Tout ce que nous pouvons conclure de leur abstention, c'est qu'elle confirme nos propres et bien fragmentaires constatations et ce qu'on peut en déduire : les coupables ne sont pas à chercher dans les rangs de Das Reich. Nussy-Saint-Saëns et ses collègues étaient convaincus qu'on avait "fait sauter l'église". S'ils avaient pu en faire endosser la responsabilité aux Allemands, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'ils auraient concentré tout le poids des débats sur l'acte le plus odieux de la tragédie dont ils prétendaient connaître. Au lieu de cela ils ont fait semblant de s'intéresser aux histoires abracadabrantes racontées par un témoin, et par un témoin unique encore bien. La tragédie de l'église, loin d'en avoir été tirée au clair, s'est enveloppée d'un mystère où les vrais coupables ont trouvé refuge.

Pour notre part, nous avons jeté un regard non prévenu sur la description des lieux avant et après le drame et nous en avons tiré la conviction qu'un banal incendie eût été incapable de mettre un édifice ainsi construit dans l'état où il fut trouvé au lendemain du 10 juin 1944.

La responsabilité

Ceux qui prirent la décision de déclencher la catastrophe à retardement sont restés jusqu'ici enveloppés dans le plus complet anonymat. A qui la faute ? Certainement, en tout premier lieu au Sturmbannführer Diekmann, l'officier responsable, qui négligea de faire fouiller l'église avant d'y faire conduire les femmes et les enfants. (Taege, p. 264. Soulignons avec Taege combien cette omission est honorable de la part d'un officier qui ne pouvait pas s'imaginer qu'en France il fût possible de transformer un sanctuaire en dépôt d'armes et de munitions.) Mais une fois le crime commis et les enquêtes ouvertes après la guerre, avec tous les moyens possibles d'investigation, qu'y avait-il encore pour protéger l'inconnu des coupables ?

Nous qui, pour notre part, désirerions beaucoup porter la lumière sur ce point capital, nous en sommes réduits aux hypothèses. Qui fussent-ils donc, rabaissés probablement dans leur poudrière par la fouille qui s'opérait dans le village, les clandestins durent se sentir aux abois et se décider à quitter la souicière. Ils ne disposaient que d'un seul itinéraire de fuite. Il passait par la chapelle saint Joseph (la première chapelle de droite) où aboutit l'escalier des combles, et traversait la nef en oblique vers la porte de la sacristie donnant

sur le chœur. Cette porte était-elle verrouillée, comme on le prétend toujours, ou bien des personnes l'ayant trouvée ouverte s'étaient-elles installées dans la sacristie pour décongestionner un peu le lieu saint surencombré ? De toute façon, qu'ils dussent ou non enfoncer la porte, les fuyards ne pouvaient pas s'attarder. Ils avaient la mort aux trousses. L'heure n'était pas aux ménagements. Leur précipitation à se frayer un passage, peut-être l'arme au poing, ne fut certainement pas de bonne augure aux yeux des malheureuses dont on bousculait les enfants. Le tumulte qui semble s'être produit dans la sacristie et dans l'escalier conduisant à un débarras au niveau du sol a bien pu trouver là son origine. Où voulaient aboutir les hommes dans leur fuite ? Ou bien pouvaient-ils espérer que la petite porte du réduit sous la sacristie et débouchant à l'extérieur ne fût que faiblement gardée ou pas du tout ? Ou bien essayaient-ils de gagner les souterrains dont parle Poitevin à la page 50 de son livre et dont l'accès se trouvait dans la resserre sous le chevet de l'église ?

Les péripéties de la sacristie doivent être particulièrement inavouables, parce que là les récits deviennent, s'il est possible, plus inexplicables, plus invraisemblables, plus nébuleux qu'ailleurs. Par exemple :

"Dans cette pièce obscure (la sacristie), des femmes cherchent encore à fuir." (Poitevin, p. 50).

La sacristie une pièce obscure ? Mais elle comportait deux fenêtres, alors qu'elle ne faisait pas vingt mètres carrés, qu'il n'était pas encore 17 h et que la journée du 10 juin était lumineuse.

"... des soldats allemands postés à l'extérieur, dit-on, se rendant compte que, de la sacristie, la fuite n'était pas impossible, firent usage de leurs armes. D'autres, se hissant aux fenêtres de l'édifice, tirèrent sur la masse à travers les vitraux." (Delage, p. 27).

Delage était agrégé de l'Université et président de la société archéologique et historique du Limousin. Il publie photos et plan de l'église. Comment expliquait-il que, de l'extérieur, on pût tirer utilement dans cette pièce alors qu'on se trouvait en contrebas d'au moins trois mètres au nord et d'au moins quatre mètres à l'est ? Quant à se hisser aux fenêtres, voilà qui était totalement exclu à des hauteurs pareilles.

"Les Allemands s'étant aperçus que cette pièce (la sacristie) était envahie, abattirent sauvagement ceux qui y avaient cherché refuge. Ma fille fut tuée près de moi d'un coup de feu tiré de l'extérieur. Je dus la vie à l'idée que j'eus de fermer les yeux et de simuler la mort." (Pauchou, p. 52).

C'est Rouffanche qui est citée de la sorte, entre guillemets, par Poitevin. Elle prétend que sa fille se trouvant dans la sacristie a été tuée par une balle tirée de l'extérieur, et à bout portant, puisqu'elle-même "ne dut la vie qu'à l'idée de fermer les yeux et de simuler la mort". Cette scène est rigoureusement impossible et elle est donc inventée de A jusqu'à Z. A quoi servirait de fermer les yeux et de simuler la mort, quand l'agresseur se trouve un étage plus bas et incapable, non seulement d'atteindre, mais d'apercevoir sa cible ? Il est fort possible que la fille de ce singulier témoin ait été tuée par une arme à feu, mais alors ce ne saurait être d'une main allemande.

Trente ans après le procès de Bordeaux, Marguerite Rouffanche n'était pas encore à court de souvenirs inédits. Elle a envoyé au Stadtgericht de Berlin-Est son témoignage écrit à l'occasion du procès Barth. (Décidément, tout est féérique dans l'histoire officielle enseignée par les vainqueurs. Karl Barth était chef de peloton à la IIIe compagnie qui opérait à Oradour. Après la guerre Barth se cacha d'une façon originale : il alla vivre clandestinement, sous son vrai nom et dans son village natal, en Allemagne de l'Est.) Et que déclare cette fois le témoin unique ?

"(Les femmes et les enfants) ont été ensuite poussés dans l'église du village, que les Allemands ont fait sauter." (Témoignage lu à la séance du 1er juin 1983 au Stadtgericht de Berlin-Est, selon La Dernière Heure du 2.6.83.)

Voyez-vous, les Allemands ont fait sauter l'église d'Oradour, Madame Rouffanche s'en souvient parfaitement, même si ce détail lui avait échappé sur le moment ou si elle avait oublié d'en parler dans sa déclaration du 13 novembre

1944 et dans sa déposition au tribunal de Bordeaux. On ne peut pas tout dire à la fois.

"Néanmoins Marguerite Rouffanche a, elle aussi contribué à la découverte de la vérité à l'occasion du procès Barth." (Przybylski, p. 86).

Conclusions

De cet examen bien incomplet des versions officielles concernant le drame de l'église d'Oradour, il se dégage quelques conclusions importantes et irréfutables.

- 1° Aucun incendie ne fut la cause de la dévastation de l'église et les foyers allumés après coup furent peu importants. Comme ils brûlaient à ciel ouvert, ils ne déposèrent aucune suie sur les parois, ainsi qu'un simple coup d'oeil aux photos de l'époque permet de le vérifier. Un examen attentif des lieux, encore aujourd'hui, le confirme. Reste à savoir qui avait intérêt à simuler un incendie.
- 2° Le massacre est dû à une énorme explosion, qui seule explique la destruction de la voûte, la volatilisisation du clocher et de la toiture, les mutilations subies par les victimes uniquement de l'église et actées dans les rapports de constat (les photos des dépouilles en font foi également), enfin la fusion partielle de la cloche.
- 3° Il est hors de doute qu'il y eut des rescapés, probablement plusieurs dizaines, surtout parmi les personnes qui occupaient la chapelle latérale gauche, où se trouvait notamment le confessionnal. Il est visible que tout le côté droit de l'église a souffert davantage que le gauche : par exemple, la statue du saint curé d'Ars est brisée, mais celle de sainte Jeanne d'Arc qui lui faisait face est pulvérisée; le banc de communion, à droite a été emporté, alors que sa partie gauche est en place; etc.
- 4° Dans les innombrables comptes rendus et témoignages que l'on envoie dans les jambes de quiconque s'engage dans l'investigation sur le drame d'Oradour, les contradictions fourmillent. Tous inmanquablement cèdent tôt ou tard sous l'accumulation des indices à interpréter. C'est qu'il n'appartient à personne de dénaturer impunément la vérité. Le vrai clarifie le regard de qui le cherche sincèrement et clarifie la voix qui le rapporte; la fable embrouille l'esprit qui la tisse et empâte la langue qui la récite. Le vrai est solide et invariable; la fable est vulnérable et inconstante. Aux mêmes signes nous avons à distinguer le véridique du simulateur.

Pour l'ensemble des événements d'Oradour -- et de Tulle --, Herbert Taeye a posé la question : Où est Caïn ? Le lecteur qui a bien voulu suivre avec attention aura remarqué que nous n'avons pas pu y répondre formellement. Une réponse formelle aurait réclamé des preuves détenues jusqu'ici sous bonne garde. Nous avons dû rester en deçà de notre conviction personnelle et nous limiter à suggérer une hypothèse. Libre à chacun, avec les éléments que nous avons apportés, de faire de même. Par contre, nous avons pu démontrer solidement où, dans quel camp, Caïn n'est certainement ni à chercher ni à trouver.

Il serait facile aux partisans de la thèse opposée d'infirmier nos conclusions en produisant les pièces du procès. Ils s'en gardent bien. Ils se défilent. D'où nous pouvons déduire que ceux qui les maintiennent secrètes y trouvent intérêt et fuient la vérité. Ils préfèrent les descriptions incohérentes et confuses, qui masquent mieux les faits, aux détails précis et incisifs, qui permettent les recoupements et les contrôles. Pour se faciliter la tâche, au moins au début et pour un temps, les auteurs de la version officielle se sont assurés la collaboration du témoin unique. En réalité elle fut un témoin multiple, redoutablement multiple et fatale à sa propre légende. Sa mémoire est à éclipses et ses souvenirs évoluent remarquablement au cours des temps.

Epilogue

En terminant cette étude qui voulait se centrer uniquement sur le drame de l'église d'Oradour et sur les faits immédiatement afférents, nous voudrions nous permettre deux réflexions d'ordre plus général. La première est une question à laquelle nous laisserons répondre l'adversaire. Quel esprit a présidé aux inves-

19
tigations sur les événements d'Oradour sur Glane, l'esprit de justice ou l'esprit de vengeance ? La parole est à Jean Bernard-Derosne écrivant dans Le Soir, de Bruxelles, en prélude au procès de Bordeaux, le 8 janvier 1953 :

"Faute de témoignage précis sur la culpabilité de chacun (qu'a fait celui-ci, qu'a fait celui-là ?) une loi spéciale fut créée le 15 septembre 1948. C'est la loi dite 'de responsabilité collective'. Résumons-la : tout soldat allemand ayant appartenu à telle unité qui s'est rendue responsable de tel crime contre l'humanité est présumé coupable. Cette loi est rétroactive et c'est aux inculpés à fournir la preuve de leur innocence personnelle. (...) Enfin, cette loi ne s'applique qu'aux sujets non français. Elle sera donc appliquée, sur les 19 inculpés, à 8 Allemands. Les 11 autres sont des Alsaciens."

Cette loi résume les principales conquêtes morales et juridiques de la France républicaine : 1° La responsabilité collective; 2° La rétroactivité des lois; 3° Le renversement du fardeau de la preuve au détriment de l'accusé; 4° La discrimination selon l'appartenance ou la non appartenance au peuple législateur et juge en sa propre cause.

Merci d'avoir si bien répondu à notre question.

L'autre réflexion nous est suggérée par le résistant-journaliste que nous avons beaucoup cité, Pierre Poitevin. Il écrivait son livre sous le régime de Vichy et il s'empressa fiévreusement de le publier sous ses maîtres suivants. La fièvre lui fut souvent mauvaise conseillère. Ouvrons l'ouvrage à la page 69 :

"Dans le public, cependant, le bruit court qu'une commission de neutres, composée de représentants ou de consuls de Suisse, d'Espagne, du Portugal et de Suède, se rend à Oradour avec la Croix-Rouge internationale. On se souvient de l'orchestration de la propagande allemande faite autour de la découverte des charniers de Katyn, où auraient péri, dans une forêt, plusieurs centaines d'officiers polonais, et on veut espérer encore que le gouvernement de Vichy alertera les diplomates étrangers accrédités auprès de lui."

De fait, l'idée n'était pas mauvaise, mais pourquoi Monsieur Charles De Gaulle et son gouvernement ne l'ont-ils pas exploitée ? La lumière qu'auraient apportée des gens capables de distinguer les effets d'un incendie de ceux d'une explosion aurait-elle gêné les rescapés accrédités et le témoin unique ? Aucun neutre ne vint jamais à Oradour faire enquête. Les neutres ont le droit d'y aller, mais comme les autres, pour s'y incliner en service commandé, non devant les victimes, mais devant la réputation d'héroïsme que se sont fabriquée sur leur dos ceux qui, trop lâches pour combattre à visière levée, ont fui dans l'ombre leurs écrasantes responsabilités.

Pierre Moreau

19

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Poitevin, Dans l'enfer d'Oradour, Société des Journaux et Publications du Centre, Limoges 1945.

Guy Pauchou et Pierre Masfrand, Oradour-sur-Glane vision d'épouvante, Charles-Lavauzelle, Limoges, édition de 1970.

Georges Beau et Léopold Gaubusseau, R.5 Les S.S. en Limousin, Périgord, Quercy, Presses de la Cité, Paris 1969.

Max Hastings, La division Das Reich et la résistance, Watelet, Paris 1983.

Jens Kruise, Oradour sur Glane, Fayard, Paris 1969.

Peter Przybylski u. Horst Busse, Mörder von Oradour, Militärverlag des DDR, Berlin 1984.

Oradour s Glane Souviens-toi Remember, brochure illustrée sans nom d'auteur, vendue à l'entrée du site des ruines.

Franck Delage, Oradour ville martyre, Mellotée, Paris 1945.

TMI, Actes du Tribunal Militaire International de Nuremberg.

George J.G. Fisher, Incendiary Warfare, McGraw-Hill Book, New York & London 1946.

Melvin A. Cook, The Science of High Explosives, Reinhold, New York 1959.

Le Monde, quotidien, Paris.

Le Soir, quotidien, Bruxelles.

La Libre Belgique, quotidien, Bruxelles.

La Dernière Heure, quotidien, Bruxelles.

Renée Bédarida, Les armes de l'esprit, Témoignage chrétien (1941-1944), Les Editions ouvrières, Paris 1977.

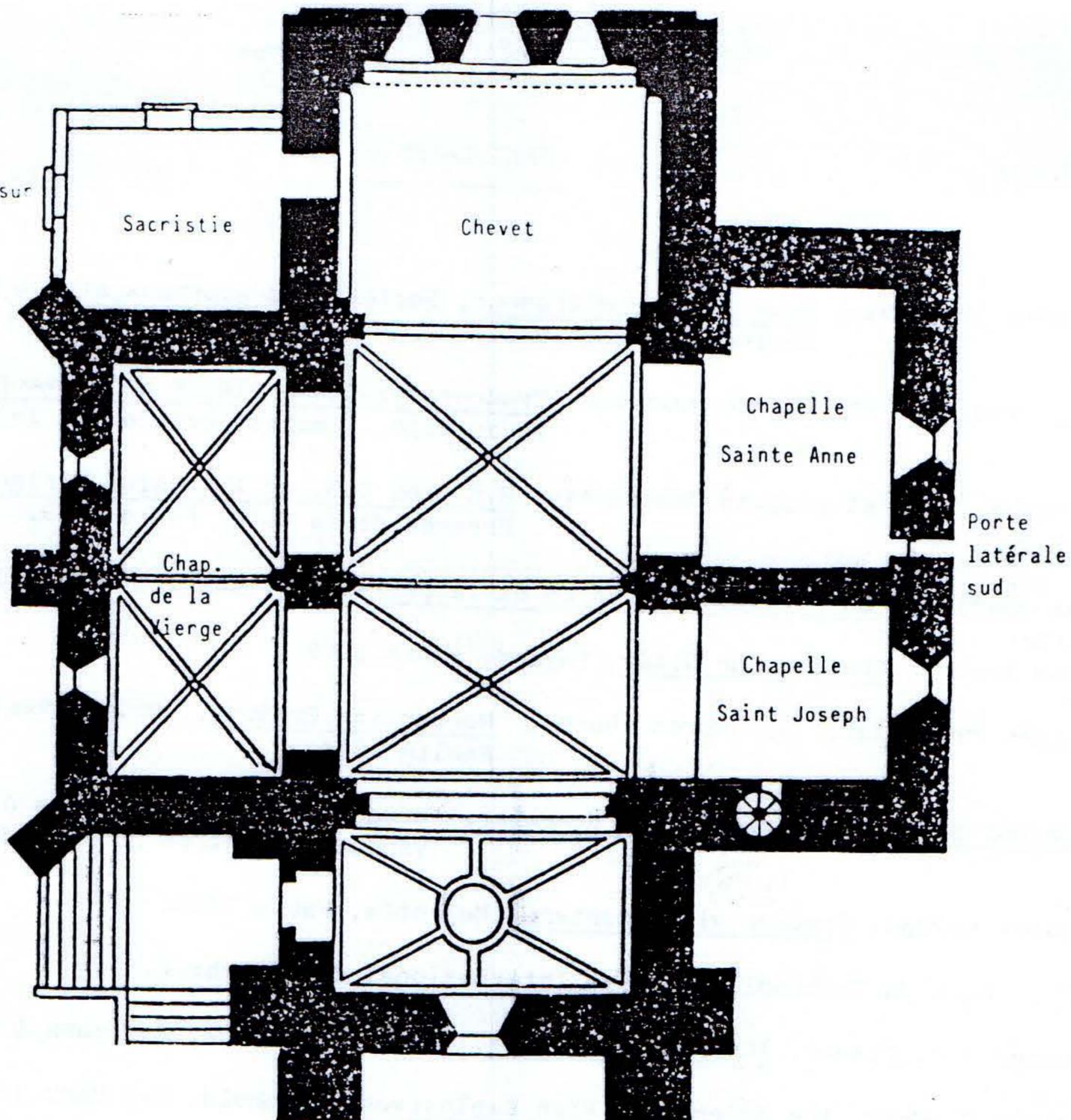
Texte français de l'article paru sous le titre

Was die Steine schreien

Lokaltermin in der Kirchenruine von Oradour zur Klärung eines Kriegsverbrechens

dans Deutsche Monatshefte (Heft 8/1985) Türmer-Verlag
Postfach, D-8136 Berg/Starberger See 3

Fenêtre visible sur le croquis



PLAN DE L'EGLISE D'ORADOUR

COMMENTAIRES

L'église est orientée. Le chevet est donc à l'est et le porche à l'ouest.

Les deux croisées d'ogives sont visibles au centre. Elles sont barlongues, c'est-à-dire que leur longueur est transversale par rapport à l'axe principal de l'édifice. Chacune d'elles communique avec les chapelles latérales par une arcade en plein cintre.

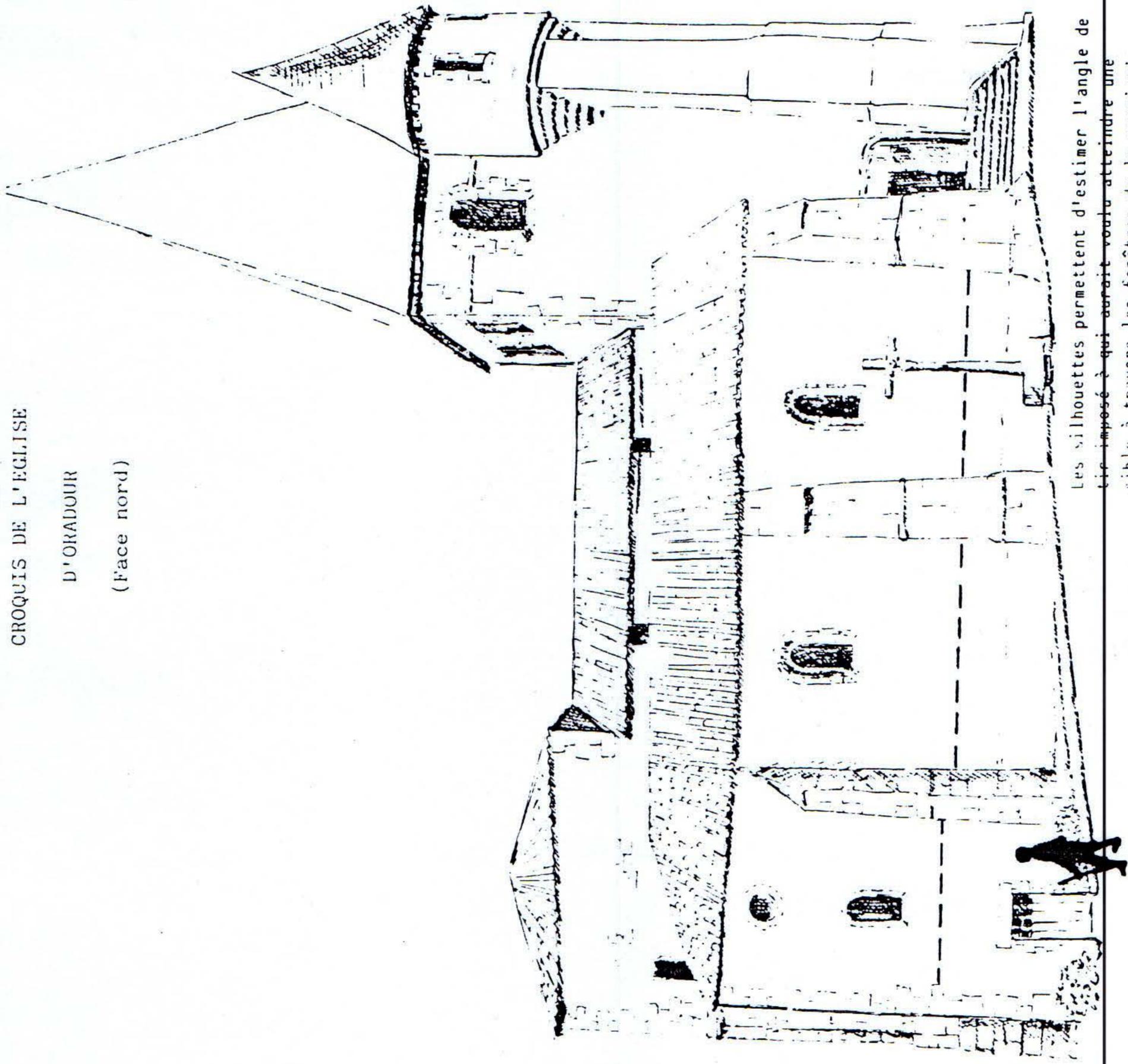
Les chapelles de gauche n'en forment qu'une, en réalité. En effet, elles ne sont séparées entre elles que par un arc doubleau. Un seul autel, à l'avant, celui de la Vierge. C'est au mur arrière qu'était (et est encore) adossé le confessionnal.

L'oculus est bien visible au centre du porche. De même l'escalier d'accès aux combles, en colimaçon et intégré dans la muraille arrière de la chapelle Saint Joseph.

CROQUIS DE L'EGLISE

D'ORADOUR

(Face nord)



L'une des deux fenêtres de la sacristie. L'autre, sur la face est, est plus élevée encore par rapport au sol extérieur.

en pointillé : le niveau du sol intérieur dans la nef et dans la sacristie.

Les silhouettes permettent d'estimer l'angle de ~~la nef~~ ~~qui aurait voulu atteindre une~~ cible à travers les fenêtres de la sacristie.